

**Conseil Municipal du 02 Septembre 2024
DELIBERATION N° 2024 – 43**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 2 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 23 août 2024

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame ROIG Colette à Monsieur DE CASO Alexandre

Madame SERRANO Corinne à Monsieur OLIVE Robert

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur TRESSON Sébastien

Monsieur ARIZA Noël à Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange

Absents : Madame TORRES Sylvie, Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs, établi par la délibération 2024 - 27 en date du 03 juin 2024 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat.ou équiv	Durée hebdom.	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	0
1 poste d'attaché	A	35h00	1	0
1 poste de rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	0
1 poste de rédacteur	B	35h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	31h00	1	0
1 poste adjoint administratif	C	35h00	1	0
1 poste adjoint administratif	C	28h00	1	0
1 poste adjoint administratif	C	27h00	1	0
Totaux			7	1
Filière technique				
1 poste d'ingénieur	A	35h00	1	0
1 poste de technicien principal 1ère classe	B	35h00	1	0
1 poste de technicien	B	35h00	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	35h00	0	1
1 poste agent de maîtrise principal	C	30h00	1	0
1 poste agent de maîtrise principal	C	34h30	1	0
2 postes agent de maîtrise	C	35h00	2	0
1 poste agent de maîtrise	C	32h00	1	0
3 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	2	1
3 postes adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	2	1
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	32h00	1	0
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	0
5 postes adjoint technique	C	35h00	3	2
1 poste adjoint technique	C	32h00	1	0

1 poste adjoint technique	C	30h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	25h00	1	0
1 poste adjoint technique	C	28h30	1	0
2 postes adjoint technique	C	20h00	1	1
Totaux			22	6
Filière médico-sociale				
1 poste d'Educateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	35h00	1	0
2 postes Auxiliaire de Puériculture classe supérieure	B	35h00	2	0
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	1	0
1 poste agent social principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	1	0
1 poste d'Agent Social	C	35h00	1	0
Totaux			6	0
Filière culturelle				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	32h00	1	0
Totaux			1	0
Filière animation				
1 poste d'animateur principal 1 ^{ère} classe	B	35h00	1	0
1 poste d'animateur principal 2 ^{ème} classe	B	35h00	1	0
1 poste d'animateur	B	35h00	1	0
1 poste adjoint d'animation principal 1^{ère} classe	C	31h00	0	0
2 postes adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	1	1
4 postes adjoint d'animation	C	35h00	4	0
Totaux			8	1
TOTAUX			44	7
Non-titulaires				
4 postes contrat saisonnier au prorata des heures	C		0	4
7 postes d'agent contractuel à 35h/s	C	35h00	4	3
1 poste d'agent contractuel à 35h/s	A	35h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 31h/s	C	31h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 30h/s	C	30h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 30h/s	B	30h00	1	0
4 postes d'agent contractuel à 28h/s	C	28h00	1	3
1 poste d'agent contractuel à 27h/s	C	27h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 26h/s	C	26h00	0	1
4 postes d'agent contractuel à 24h/s	C	24h00	3	1
1 poste d'agent contractuel à 23h/s	C	23h00	0	1
1 poste d'agent contractuel à 22h/s	C	22h00	1	0
1 poste d'agent contractuel à 21h/s	C	21h00	1	0
2 postes d'agent contractuel à 20h/s	C	20h00	1	1
1 poste d'agent contractuel à 17h/s	C	17h00	1	0
2 postes d'agent contractuel à 9h/s	C	9h00	0	2
2 postes en contrat PEC à 35h/s	C	35h00	1	1
2 postes en contrat PEC à 24h/s	C	24h00	1	1
8 postes de vacataires	C		1	7
3 postes de service civique	C		0	3
TOTAUX			17	31

VOTE : 20

POUR : 20

CONTRE :

ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 05 septembre 2024
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

